



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Politique relative aux tarifs des inscriptions

Année d'inscription le 1 avril – 31 mars

<u>Types d'inscription</u>	<u>Définition</u>	<u>Montant</u>
Demande d'inscription	Demande initiale d'inscription au tableau du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (COSFNB). Exigence requise pour que le registraire commence l'évaluation de la demande.	200 \$ (somme non remboursable)
Inscription des membres actifs	Inscription professionnelle annuelle requise pour s'inscrire au tableau actif du COSFNB.	500 \$ annuellement
Inscription en exercice probatoire	Inscription pour ceux qui attendent d'écrire l'examen canadien d'inscription des sages-femmes.	300 \$ annuellement
Inscription des membres non actifs	Inscription professionnelle annuelle requise pour maintenir son inscription au tableau du COSFNB. Dans ce type d'inscription, la sage-femme a temporairement cessé ses tâches cliniques ou n'a pas souscrit à un régime d'assurance.	150 \$ annuellement
Inscription des membres suppléants	Inscription professionnelle exigée de sages-femmes qui envisagent exercer la profession pendant moins de neuf mois.	125 \$ versé au prorata tous les trimestres
Frais pour paiements en retard	Frais exigé lorsqu'une sage-femme dépasse la date limite du 31 mars pour renouveler l'inscription annuelle et est retirée du registre. L'inscription doit être renouvelée dans un délai de sept jours ouvrables.	50 \$ (somme non remboursable)



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Politique relative aux tarifs des inscriptions

Année d'inscription le 1 avril – 31 mars

	*Ce frais s'ajoute au frais d'inscription annuelle.	
Réintégration	Frais exigé lorsqu'une sage-femme demande d'être réintégrée dans le tableau du COSFNB après avoir été retirée du registre. * Ce frais s'ajoute au frais d'inscription annuelle.	200 \$ (somme non remboursable)

* Les frais d'inscription sont calculés mensuellement au prorata.